



PRIX D'EXCELLENCE EN FRANÇAIS GASTON-MIRON



Règlements des Prix d'excellence en français Gaston-Miron

Les Prix d'excellence en français Gaston-Miron (PEFGM) soulignent de façon concrète les efforts pour la promotion de la langue française.

- Les personnes participantes doivent résider dans les Laurentides ou y étudier.
- Les organisations (organismes ou entreprises) doivent œuvrer dans les Laurentides.
- L'activité de promotion de la langue française doit s'être déroulée durant l'année précédente et avoir eu lieu sur le territoire des Laurentides.
- Le comité de sélection, composé de membres du MQFL et de la SNQL, prend une décision finale et sans appel.
- Les candidatures doivent être documentées avec le formulaire de soumission complété et transmises avant la date d'échéance mentionnée dans l'appel de candidatures.
- Les critères retenus par le comité de sélection sont les suivants:
 - l'activité fait la promotion de la langue française dans un milieu de travail, dans le réseau de l'enseignement, de la culture, du commerce, du sport ou de l'information;
 - l'activité est accessible à toute la clientèle régulière du milieu concerné;
 - l'activité a fait l'objet d'une diffusion publique dans les Laurentides;
 - l'activité a eu un impact sur le milieu, des retombées, une durée ou une permanence;
 - l'activité se démarque par son originalité et sa créativité;
 - l'activité qui est reliée à une clientèle particulière (jeunes, autochtones, anglophones, immigrants, etc.) se voit accorder des points supplémentaires;
 - le dossier soumis fait l'objet d'une présentation de qualité et le jury prend sa décision à partir de ce dossier seulement.

Les finalistes sont invités au « Rendez-vous de la Francophonie » au mois de mars afin de participer au dévoilement des lauréats des Prix d'excellence en français Gaston-Miron.

La liste des lauréats fera l'objet d'un communiqué.

novembre 2019